

MONTREAL PLUS

«Lizotte avait la tête pliée sous son corps»

Page 8

Les Auberges du cœur pour aider les jeunes

Page 3 >

La Presse

CAHIER E | LA PRESSE | MONTRÉAL | MERCREDI 22 MAI 2002

PETITES ANNONCES > DÉCÈS

RIMA ELKOURI

relkouri@lapresse.ca



Cachez ce kirpan

Le kirpan devra être dans une gaine de bois. La gaine de bois, dans un étui d'étoffe solide. L'étui, cousu à une courroie portée en bandoulière. La bandoulière, sous les vêtements de l'enfant. L'enfant, dans la classe. Et la classe, dans quoi enfermera-t-on la classe ? On peut se le demander.

Bref, l'arbre est dans ses feuilles, pourrait-on dire, pour résumer le jugement de la Cour supérieure qui devait mettre un terme, vendredi, au feuilleton sur le kirpan.

Je suis de ceux qui se sont prononcés contre le port du kirpan à l'école. Je continue à penser que le compromis trouvé vendredi n'est pas l'idéal. Sauf qu'il apparaît tout de même acceptable dans les circonstances. Ne serait-ce que parce qu'on a perdu assez de temps avec ce débat. Ne serait-ce que parce qu'il y a mille et une autres questions plus urgentes sur lesquelles notre ministre de l'Éducation, nos vaillants fonctionnaires et les comités de parents pourraient se pencher. Ne serait-ce que parce que le risque que la bandoulière tombe, que l'étui cousu se découpe, que l'étoffe solide se déchire, que la gaine de bois se casse et que le poignard sikh pointe le bout de son nez est à peu près nul, ou disons moins grand que celui de voir un compas ou une paire de ciseaux se transformer en arme dans la cour d'école.

L'arbre est donc bien dans ses feuilles, disions-nous. Sauf que bien des parents d'enfants fréquentant l'école Sainte-Catherine-Labouré ne veulent ni arbre ni feuilles. À leurs yeux, ce compromis de poupée russe ne suffit pas. « Pour nous, c'est la sécurité avant tout. Un couteau, c'est un couteau. On va continuer notre bataille pour dire non aux armes blanches dans nos écoles », me disait hier Anne-Marie Gauthier, porte-parole de la coalition de parents de l'école Sainte-Catherine-Labouré.

La coalition, qui a lancé une pétition contre le port du kirpan, dit avoir déjà recueilli 9000 signatures. Neuf mille signatures et quelques appuis de poids. Comme celui du procureur général du Québec, qui maintient sa position de « tolérance zéro ». Et celui du ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, qui de façon peu subtile a ajouté son grain de sel au débat, la semaine dernière, en se prononçant contre « toute forme de compromis » et en disant espérer « que le juge aura la sagesse de prendre la bonne décision ».

Dans les circonstances, le jugement de la Cour supérieure, loin de mettre un terme au feuilleton du kirpan, a mis en lumière un invraisemblable cafouillage. La juge Danielle Grenier a dit oui au kirpan, mais à certaines conditions. Le gouvernement continue de dire non, prônant la « tolérance zéro ». L'avocat Julius Grey, qui a défendu la cause du jeune sikh, parle de réconciliation. Le président de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys ne semble pas être en accord avec son avocat... qui a pourtant accepté un compromis en son nom.

Pour que le tableau de la parfaite pagaille soit complet, il ne manquerait plus que le jeune Gurbaj Singh Multani fasse une petite crise d'adolescence et qu'il décide lui-même qu'il ne veut rien savoir du poignard sikh que son père l'oblige à porter...

L'avocat Julius Grey croit que la politique de « tolérance zéro » favorisée par le gouvernement découle d'une forme de rectitude politique de droite assez dangereuse. Il craint que cela ne ternisse l'image du Québec et renvoie au reste du pays l'image d'une société intolérante. « Ça m'inquiète, dit-il. Parce que je sais que ce n'est pas le cas, qu'en général, le Québec est une province plus libérale que beaucoup d'autres. »

Il a raison de s'inquiéter. Déjà, dans le *Globe and Mail* de samedi, un journaliste écrivait que l'affaire du kirpan en disait long sur « la difficulté qu'a la province à s'adapter aux groupes d'immigrants ». Une analyse quelque peu stéréotypée qui rappelle la couverture tendancieuse de l'affaire du hijab en 1994. Comme le note Marie Mc Andrew, dans son ouvrage *Immigration et Diversité à l'école* (Presses de l'Université de Montréal, 2001), la presse anglophone, reflétant « une forte ignorance de la complexité du débat québécois », avait alors interprété l'affaire « le plus souvent de manière fortement stéréotypée, comme une illustration de la fermeture traditionnelle du milieu francophone à la diversité ».

Bref, rien de nouveau sous le soleil. Peut-on cacher ce kirpan et passer à autre chose ?



Photo ROBERT NADON, La Presse

C'est à partir de 1987, sous l'administration Doré, que la Ville a désigné la montagne site du patrimoine.

KARIM BENESSAIEH

SOUVENT SANS même mentionner son nom, les témoins entendus hier lors des premières audiences publiques sur l'avenir du mont Royal ont porté un dur jugement sur l'administration de l'ex-maire de Montréal, Pierre Bourque.

En fait, après une série de mesures prometteuses à la fin des années 80 sous l'ère Jean Doré, « tout s'arrête en 1992 ». C'est la présidente de la commission, Louise Brunelle-Lavoie, qui a résumé ainsi la situation en entrevue, sans toutefois viser spécifiquement Pierre Bourque. Mais le mouvement n'a jamais été relancé : deux ans plus tard, Bourque a été élu maire de Montréal et a fait le premier geste qui a ulcéré les défenseurs de la montagne, en abolissant le poste de directeur de la montagne. Ce poste a été récemment restauré par le conseil exécutif.

Parmi les organismes invités à présenter leur mémoire, les Amis de la montagne, entre autres, ont scrupuleusement dressé la liste des projets de construction controversés, tous sanctionnés par l'administration Bourque. La Ferme sous les noyers, le projet Canderel, le Monastère du Précieux-Sang sont autant de projets qui ont soulevé un tollé chez les citoyens.

Il ne s'agit pas de dénoncer toute nouvelle construction, a cependant précisé Sylvie Guilbault, directrice générale des Amis de la montagne. « Aucun ne souhaite une « ville-musée » mais plutôt une ville qui saura faire des choix intelligents pour préserver et mettre en valeur ses plus grands atouts. »

Le « grand vide »

Le mont Royal n'en est évidemment pas à ses premiers projets controversés, rappelle le mémoire de cet organisme. Celui-ci est d'ailleurs né en 1986 en réaction à l'annonce d'un projet de grande tour de communication avec infrastructures touristiques dans le parc du mont Royal, sous l'administration Drapeau. À la fin des années 80, une forêt de chênes rouges centenaires sur un des sommets a été rasée à blanc. En 1993, l'École des HEC obtenait l'autorisation d'abattre la moitié d'une forêt dans la zone protégée.

Mais parmi la dizaine de témoins qui ont défilé hier devant les commissaires, plusieurs ont évoqué les gains spectaculaires obtenus entre 1987 et 1993, déplorant le « grand vide » des années suivantes. C'est à partir de 1987 que la Ville a désigné la montagne site du patrimoine, créé un comité de concertation, signé une entente avec Westmount et Outremont,

élaboré un plan de mise en valeur et mis sur pied une consultation publique.

Jusqu'à vendredi, les 12 membres de la Commission des biens culturels du Québec auront l'occasion d'écouter les témoignages d'une trentaine de citoyens et d'organismes qui ont déposé un mémoire sur l'avenir du mont Royal. Hier, le président du conseil d'arrondissement d'Outremont, Stéphane Harbour, est ainsi venu défendre la valeur écologique de la montagne et soutenir que les arrondissements demeurent des partenaires privilégiés pour sa protection. Aujourd'hui à 14h, sa collègue Karin Marks, de l'arrondissement de Westmount, témoignera à son tour.

Cette consultation annoncée en mars dernier par la ministre Diane Lemieux vise à définir les valeurs à protéger, établir les limites territoriales et proposer un mode de gestion. Elle succède au Sommet sectoriel sur le mont Royal qui s'est tenu le mois dernier, et dont les conclusions seront déposées début juin lors du Sommet de Montréal. Vers la fin octobre, la Ville présentera un plan de mise en valeur de la montagne à l'Office de consultation publique.

La Commission des biens culturels, quant à elle, remettra un rapport confidentiel à la ministre Lemieux fin juin.

Julius Grey met Québec en garde au sujet du kirpan

MARC THIBODEAU

L'AVOCAT JULIUS Grey, qui a obtenu la semaine dernière en Cour supérieure un jugement permettant au jeune sikh Gurbaj Singh Multani de porter en classe le controversé kirpan, estime que le gouvernement québécois sera perdant sur toute la ligne s'il tente d'interdire le couteau symbolique en milieu scolaire.

« Ça mènera à une loi brisée et à une image ternie pour le Québec », a prévenu hier M^e Grey lors d'une entrevue téléphonique.

La semaine dernière, le procureur général du Québec, Paul Bégin, avait fait savoir que le gouvernement s'opposerait à tout compromis prévoyant le port du kir-

pan à l'école, la politique de « tolérance zéro » devant prévaloir en matière d'armes blanches.

Cette opposition a été réitérée devant la cour avant que la juge Danielle Grenier ne se prononce en faveur d'une solution de compromis prévoyant de placer le kirpan dans une enveloppe de bois.

M^e Grey s'explique mal pourquoi un gouvernement « qui se dit social-démocrate » s'avisait d'annuler cette solution en portant le jugement en appel ou encore en légiférant.

« Quand toutes les juridictions en Grande-Bretagne, en Ontario, en Colombie-Britannique ou encore en Californie sont d'accord et qu'il n'y a pas un seul incident relevé en milieu scolaire, il faut se

poser la question : pourquoi la tolérance zéro ? De quoi ont-ils peur ? » demande-t-il.

Selon lui, les dispositions de la Charte des droits de la personne font en sorte qu'il serait très difficile pour le gouvernement de légiférer dans ce domaine sans essuyer un revers devant les tribunaux.

Le procureur général continue de son côté de maintenir son opposition au kirpan à l'école. « C'est une question de sécurité. Le kirpan est considéré comme un couteau très coupant », a indiqué hier la porte-parole du ministre, Claude Potvin.

Voir KIRPAN en E3

Concours

Partez en vacances à bord d'une

HONDA CIVIC

2002

La Presse

CKOI 96.9 FM

HAMEL Honda

CHAMBLY Honda

332, rue Dubois, Saint-Eustache (voie de service de la 640)
(514) 875-1919 www.hamelhonda.com

850, boul. Périgny, Chambly (route 112)
(514) 990-6699

«Ce n'est plus un compromis, c'est une compromission»

Robert Perreault ridiculise le nouveau concept d'autoroute Notre-Dame

BRUNO BISSON

La ville de Montréal doit oublier les parcs pour feux d'artifices et autres bonbons offerts par le ministère des Transports pour faire passer son autoroute Notre-Dame, et recentrer son attention sur une nécessaire réduction du volume de la circulation automobile dans cet axe routier majeur de l'est de Montréal.

C'est ce que recommande le directeur général du Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-M), Robert Perreault, pour sortir du cul-de-sac où est retombé le projet de la rue Notre-Dame à

moins de 10 jours de l'échéance que s'étaient fixée le ministre des Transports du Québec et le maire de Montréal pour s'entendre sur un nouveau concept pour « moderniser » cette artère.

Obnubilés

M. Perreault réagissait aux informations publiées samedi sur le nouveau projet, qui aurait été élaboré par un comité mixte de la Ville et du Ministère et qui aurait retenu presque tous les éléments clés du projet d'autoroute que la Ville avait catégoriquement rejeté l'hiver dernier. Selon lui, les représentants de l'administration municipale dans ce comité se sont laissés obnubiler par des détails secondaires, comme le maintien des quatre parcs prévus au projet original du MTQ.

« Ce n'est plus un compromis de la part de la Ville de Montréal, a commenté M. Perreault. C'est une compromission. Mais, de toute manière, le débat sur la portion du projet en tranchée ou en surface, c'est un débat de forme qui cache l'enjeu central du projet, qui est la réduction de la circulation. Il y a eu un consensus chez tous les groupes qui se sont ralliés au projet de boulevard urbain devant le BAPE et, si le projet routier du comité mixte a pour conséquence de permettre une augmentation du trafic automobile, il doit être rejeté. C'est un critère mesurable, absolu. »

Expertise indépendante

Mais pour tout le reste, a-t-il ajouté, il est grand temps que Montréal « s'équipe comme du monde », en faisant appel à une ex-

pertise indépendante en matière d'habitation et d'aménagement urbain pour opposer un projet concret aux ambitions autoroutières du MTQ rue Notre-Dame.

« Sans ça, affirme-t-il, c'est clair que l'administration Tremblay se fait manger la laine sur le dos par le MTQ, qui n'a pas digéré son échec devant le BAPE et qui tient encore autant à son autoroute, à ses camions et à son lien avec la 25 pour pouvoir justifier la construction d'un pont privé vers Laval. La démarche du ministère des Transports reste parfaitement transparente. Il n'a pas changé de trajectoire d'un iota. Et la Ville de Montréal a l'air intimidée. »

Les autres « alliés objectifs » de la Ville de Montréal dans le dossier, comme l'Association Habitat Montréal, la Table d'aménagement du quartier Hochelaga-Maison-

neuve et le Groupe en recherche urbaine d'Hochelaga-Maisonneuve, ont, eux aussi, dénoncé la « position de faiblesse » dans laquelle l'administration municipale s'est placée au sein du comité technique.

Selon Luc Ferrandez, porte-parole de l'AHM, « la Ville de Montréal doit sortir du carcan « transport » dans lequel elle s'est laissée enfermer par le Ministère dans le dossier de la rue Notre-Dame. Le comité technique mixte recherche une solution « autoroute » à un problème urbain, et la Ville de Montréal néglige les enjeux d'aménagement, d'habitation et d'ouverture sur le fleuve qu'elle a pourtant défendus, pour répondre aux besoins du trafic automobile. »

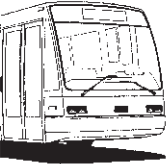
« Et le pire, c'est que lorsqu'on va nous présenter cela, ils vont encore refuser d'appeler ça une autoroute ! »

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

APPEL D'OFFRES

Projet	Fourniture sur demande de pièces de transmissions Voith
Dossier	P02-020
Ouverture	Le 10 juin 2002 à 11 h 00 (heure locale)

Pour informations, s'adresser au (450) 442-8600 poste 8634.



Document d'appel d'offres disponible au coût de vingt-cinq dollars (25\$) (argent ou chèque visé) non remboursable, à compter du mercredi 22 mai 2002 à 13h30 au Service des achats du RTL, 1150, boul. Marie-Victorin, Longueuil.

Un cautionnement de soumission est requis pour soumissionner.

Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 15h00.

**Réseau de transport de Longueuil**



CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL

CANDIDATURES DE PR QUALIFICATION DE FIRMES SP CIALIS ES EN SURVEILLANCE ET GARDIENNAE

NUM RO DE SOUMISSION: S02-05-15-263

PROJET:
CONTRAT DE SERVICES POUR LA SURVEILLANCE ET LE GARDIENNAE

PROPRIÉTAIRE:
Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal
255, rue Ontario Est
Montréal (Québec)
H2X 1X6
Tél.: (514) 982-3437 poste 2116
Télécopieur: (514) 982-3441

Le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal procède à des demandes de candidatures de préqualification de firmes spécialisées en surveillance et gardiennage, qui seraient suivies d'un appel d'offres sur invitation pour un contrat de services de surveillance et gardiennage d'une durée de 5 ans pour ses édifices situés au 255, rue Ontario Est et au 2040, avenue de l'Hôtel-de-Ville à Montréal.

Seules sont autorisées à présenter leur candidature, les firmes spécialisées ayant un établissement et gardiennage d'une durée de 5 ans pour ses édifices situés au 255, rue Ontario Est et au 2040, avenue de l'Hôtel-de-Ville à Montréal.

Les documents d'invitation à la préqualification et autres renseignements pourront être obtenus au bureau du propriétaire, section approvisionnement, local A3.27, tél. 982-3440 à compter du 22 mai 2002, de 13 h 30 à 16 h 30 et par la suite, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Les documents dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au Cégep du Vieux Montréal, au 255, rue Ontario Est, 3e étage, local A3.27, à Montréal, jusqu'à 14 h, heure en vigueur localement, le 29^e jour de mai 2002, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure, au local A5.52. Suite à la réception de ces renseignements, un comité de sélection, formé de représentants du Cégep du Vieux Montréal, analysera les propositions afin de choisir les firmes qui seront retenues pour présenter une soumission lors d'un appel d'offres sur invitation.

Le Cégep du Vieux Montréal ne s'engage à accepter aucune des candidatures reçues.

Direction des ressources matérielles



APPELS DE SOUMISSIONS

Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels de soumissions ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en visitant le site Internet de l'entreprise : www.hydroquebec.com/soumissionnez ou en composant un des numéros de téléphone suivants :

Montréal et environs : (514) 745-5720
Extérieur : 1 800 363-0910

APPEL D'OFFRES

Le regroupement de services intégrés Propulsion demande des soumissions pour les travaux d'installation d'un réseau de gicleurs automatiques d'un immeuble situé au 2075, rue Théodore dans la municipalité de Montréal.

CONDITIONS : Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou territoire visé par cet accord et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B.1.1).

INFORMATIONS : Les entrepreneurs obtiendront tous les renseignements ainsi que le dossier de soumission à compter du 24 mai à 14 heures au 2075, rue Théodore, en s'adressant à Madame Anne Boulanger coordonatrice, contre un dépôt non remboursable de trente dollars (30 \$), toutes taxes incluses, sous forme d'argent comptant, de chèque ou de mandat poste émis à l'ordre du Regroupement de services intégrés Propulsion.

GARANTIE DE SOUMISSION : Une garantie de soumission, sous forme de cautionnement par compagnie autorisée, équivalant à 10 % du montant de la soumission ou sous forme de chèque visé, de mandat, de traite bancaire à l'ordre du demandeur de travaux, de lettre de garantie irrévocable au bénéfice dudit demandeur, ou d'obligations payables au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, équivalant à 5 % du montant de la soumission et valides pour une période de 45 jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des soumissions, devra être annexée à la soumission.

CLOTURES DES SOUMISSIONS : À 14 heures (heure locale en vigueur) le vendredi 31 mai 2002, au 2075, rue Théodore, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions, à l'heure et à la date de clôture ci-haut précisées.

L'organisme ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.



Commission scolaire English-Montréal
English Montreal School Board

APPELS D'OFFRES : T-2853 / T-2860

PROJETS :

- WESTMOUNT PARK (T-2853)**
 - Réfection de la toiture
 - 15, Park Place, Westmount (Québec)
- et**
- ÉCOLE WAGAR (T-2860)**
 - Réfection de la fenestration
 - 5785, avenue Parkhaven, Côte St-Luc (Québec)

PROPRIÉTAIRE :
COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL
6000, avenue Fielding, Montréal (Québec) H3X 1T4
Tél. : (514) 483-7200

ARCHITECTES :
HEBERT, BERTOMEU ET ASS., ARCHITECTES
5995, boul. Gouin Ouest, bureau 307, Montréal (Québec) H4J 2P8
Tél. : (514) 331-6490

La COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL, propriétaire, demande des soumissions pour :

- Westmount Park**
 - Réfection de la toiture
 - 15, Park Place, Westmount (Québec)
- et**
- École Wagar**
 - Réfection de la fenestration
 - 5785, avenue Parkhaven, Côte St-Luc (Québec)

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au bureau de la COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL, 6000, avenue Fielding, Montréal H3X 1T4, jusqu'à 14 h, heure en vigueur localement, le 13 juin 2002, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la salle 114.

Les plans, devis, documents contractuels pourront être obtenus à partir du 23 mai 2002, à 14 h, directement au bureau de l'architecte contre un dépôt de soixante-quinze (75 \$) dollars pour chaque appel d'offre. Dépôt remboursable émis à l'ordre du propriétaire ou argent comptant. Ce montant sera remboursé dans les trente (30) jours après l'ouverture des soumissions, si les documents sont retournés en bonne condition.

Ces soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie détenant un permis d'assurance au Canada ou d'un chèque visé de 10 % à l'ordre du propriétaire, la Commission Scolaire English-Montréal, équivalent à 10 % du montant total de la soumission et valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services sous forme de cautionnement, chacun égal à cinquante pour cent (50 %) ou sous forme de chèques visés, chacun d'un montant de 10 % du prix du contrat.

Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable au Québec ou dans une province ou un territoire visé par cet accord, et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B.-1.1).

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du règlement sur les contrats de construction des immeubles des commissions scolaires en vigueur depuis août 1990.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

C.E.E. LEVY, directeur général
COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

Appel d'offres

Ville de Montréal

Service de l'environnement, voirie et réseaux

Renseignements:
Elie Salem, ing. (514) 280-4382
Télécopieur: (514) 280-4445

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et transmise dans l'enveloppe prévue à cette fin.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la salle du conseil de l'hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 22 mai 2002

La greffière
Me Jacqueline Leduc



Appel d'offres

Projet: C.F.P. 550
Objet: Fourniture d'acier doux, d'aluminium et d'acier inoxydable

La Commission scolaire de Sorel-Tracy requiert des soumissions pour la fourniture des principaux métaux employés dans les Centres de formation professionnelle situés sur son territoire.

Pour être considérées, les soumissions devront être retournées, scellées, dans les enveloppes fournies à cette fin par la Commission scolaire et ce, au plus tard le **10 juin 2002 à 16 h**, heure locale.

Pour obtenir le texte complet de l'appel d'offres, les documents de soumission ou toutes autres informations, veuillez communiquer au (450) 742-1285, poste 239.

La commission scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire.

Louis Robitaille
Adjoint administratif de Centre



APPEL D'OFFRES

BSA 02-RBM-009

pour 14 h 00 (heure locale) le jeudi 20 juin 2002

Direction Principale Approvisionnement et Services
Direction Approvisionnement

Revalorisation des biens meubles excédentaires et matières dangereuses

Ventes de deux (2) aéronaves Convoir 580 usagés.

OBTENTION DES DOCUMENTS DE SOUMISSIONS :

www.hydroquebec.com/surplus_actifs/appeles_d/offres.html

EXAMEN DU MATÉRIEL : sur rendez-vous (entre le 13 mai et le 14 juin 2002)

À L'ENDROIT SUIVANT : Aéroport de Dorval

PERSONNE À CONTACTER : Jean-Guy Yergeau (450) 774-3560 poste 4043

RECOURS COLLECTIF

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N°: 200-06-000017-015

COUR SUPÉRIEURE

JEAN BROCHU
920, rue de Laudance, app. 105, Sainte-Foy (Québec) G1X 4V6
Requérant

c.
LA SOCIÉTÉ DES LOTERIES DU QUÉBEC
société mandataire de l'État, dont le siège social est situé au 955, chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1S 4Y2
Intimée

AVIS AUX MEMBRES

1. Nous vous avisons que l'exercice d'un recours collectif a été autorisé le 6 mai 2002 par jugement de l'honorable J. Roger Banford de la Cour supérieure, pour le compte des personnes physiques faisant partie du groupe décrit ci-après, savoir:

Toute personne qui, depuis juin 1993, est devenue un joueur pathologique en utilisant les appareils de loterie vidéo mis à sa disposition et entretenus dans les bars, les brasseries et autres lieux publics par l'intimée;

2. Le Tribunal a décrété que le recours collectif autorisé par le présent jugement doit être exercé dans le district de Québec;

3. L'adresse du requérant est comme ci-dessous:

Jean Brochu
920, rue de Laudance, app. 105
Sainte-Foy (Québec) G1X 4V6

4. Le statut de représentant pour l'exercice du recours collectif a été attribué à Jean Brochu, avocat, domicilié et résidant au 920, Laudance, appartement 105, Sainte-Foy (Québec) G1X 4V6, district de Québec;

5. Les principales questions de fait ou de droit qui seront traitées collectivement sont les suivantes:

- a) chacun des membres du groupe est un joueur pathologique et donc affecté d'une maladie;
- b) chacun des membres du groupe souffre de cette maladie à cause de la faute de l'intimée;
- c) chacun des membres du groupe a droit au paiement d'une indemnité qui doit être quantifiée;
- d) la responsabilité extracontractuelle de l'intimée:
- a) Y a-t-il une obligation de mise en garde de la part de l'intimée?
- b) Si oui, est-ce qu'elle a été remplie?

6. Les conclusions recherchées qui se rattachent à ces questions sont les suivantes:

ACQUIELLIR l'action en recours collectif de votre requérant et des membres du groupe contre l'intimée;

CONDAMNER l'intimée à payer à chacun des membres les sommes qui lui sont dues en raison de sa faute;

CONDAMNER l'intimée à payer tous les dépens, y compris les frais d'avis;

DÉCLARER qu'à moins d'exclusion, les membres du groupe seront liés par tout jugement à intervenir sur le recours collectif de la manière prévue par la loi;

7. Le recours collectif à être exercé par le représentant pour le compte des membres du groupe consistera en:

Une action en exécution des obligations extracontractuelles de l'intimée et en remboursement des dommages causés.

8. Tout membre faisant partie du groupe, qui ne s'en sera pas exclu de la façon indiquée ci-après, sera lié par tout jugement à intervenir sur les recours collectifs;

9. La date après laquelle un membre ne pourra plus s'exclure (sauf permission spéciale) a été fixée au 15 juillet 2002;

10. Un membre qui n'a pas déjà formé de demande personnelle peut s'exclure du groupe en avisant le greffier de la Cour supérieure du district de Québec par courrier recommandé avant l'expiration du délai d'exclusion;

11. Tout membre du groupe qui a formé une demande dont disposera le jugement final sur le recours collectif est réputé s'exclure du groupe s'il ne se désiste pas de sa demande avant l'expiration du délai d'exclusion;

12. Un membre du groupe autre qu'un représentant ou un intervenant ne peut être appelé à payer les dépens du recours collectif;

13. Un membre peut faire recevoir par la cour son intervention si celle-ci est considérée utile au groupe;

14. Un membre intervenant est tenu de se soumettre à un interrogatoire préalable ou à un examen médical (selon le cas) à la demande de l'intimée;

15. Un membre qui n'intervient pas au recours collectif ne peut être soumis à l'interrogatoire préalable ou à un examen médical que si le tribunal le considère nécessaire;

Veuillez agir en conséquence.

Québec, le 22 mai 2002

Garneau Verdon Michaud Samson, s. e. n. c.
67, rue Sainte-Ursule
Québec (Québec) G1R 4E7
Tél.: 1-866-338-0337 ou (418) 682 5841
Procureurs du requérant

| RUE NOTRE-DAME |

Robert Libman contredit Serge Ménard

Il y aura de nouvelles consultations publiques à l'automne, promet-il

BRUNO BISSON

Le responsable des dossiers d'aménagement et d'urbanisme à la Ville de Montréal, Robert Libman, a mis fin hier aux espoirs du ministre des Transports du Québec, Serge Ménard, qui souhaitait lancer les travaux de construction de l'autoroute Notre-Dame dès l'été et sans nouvelles consultations.

Dans une entrevue à *La Presse*, hier, M. Libman a répété l'engagement qu'il avait pris il y a un mois lors d'une rencontre avec des groupes « alliés » à la Ville de Montréal dans le dossier de plus en plus controversé de la rue Notre-Dame : il y aura des consultations publiques

sur le projet routier qui émergera des travaux du comité conjoint créé avec le ministère des Transports (MTQ), et ce, peu importe le projet, a-t-il promis.

Ces audiences, a-t-il dit, se tiendront dans le cadre des travaux du nouvel Office des consultations publiques de Montréal dont on souhaite pouvoir désigner le président lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Dans une entrevue à *La Presse*, le ministre Ménard avait dit souhaiter que le projet élaboré conjointement avec la Ville dans un comité de travail reçoive l'aval des autorités municipales en juin, ce qui permettrait d'émettre tous les permis nécessaires et de lancer les travaux de transformation de la rue Notre-Dame dès l'été, sans attendre de nouvelles consultations publiques.

De plus, *La Presse* révélait samedi les grandes lignes du projet en

cours d'élaboration qui a été présenté par ce comité, vendredi, au maire de Montréal, Gérard Tremblay. Selon nos sources, ce projet reprend presque tous les éléments-clés du projet initial d'autoroute du MTQ, que la Ville a pourtant clairement rejeté, il y a quelques mois. L'autoroute serait construite en tranchée sur 60 % de son parcours d'environ huit kilomètres, du pont Jacques-Cartier jusqu'à l'autoroute 25, dans l'est de Montréal.

Comme son collègue responsable des Transports, Claude Dauphin, M. Libman ne nie pas les informations de *La Presse*. Il s'est contenté de souligner qu'il ne s'agit surtout pas d'un projet définitif. M. Libman a tout de même tenu à apaiser ses alliés chez les environnementalistes et les groupes locaux en faveur d'un redéveloppement urbain, en annonçant l'embauche de l'architecte de renom

Aurèle Cardinal. Il s'ajoutera à l'équipe municipale au sein du comité conjoint qui doit accoucher du nouveau projet de modernisation de la rue Notre-Dame.

Le choix de M. Cardinal est absolument irréfutable aux yeux des environnementalistes et professionnels de l'urbanisme. L'architecte, qui jouit d'une favorable renommée, connaît bien le dossier puisque la firme à laquelle il est associé était en voie de terminer les plans d'un projet pour la rue Notre-Dame lorsque le MTQ a mis fin abruptement à son élaboration, à la fin des années 90.

À la place de ce projet, jamais soumis au public, le MTQ a proposé à l'automne 2001 son projet d'autoroute en tranchée, rejeté par la Ville, qui souhaite plutôt un boulevard urbain, et par une commission du BAPE dont le rapport était d'une sévérité tout à fait ex-

ceptionnelle envers le projet du MTQ.

« Nos services du développement urbain ont souligné que ce projet est sensible, sur le plan urbain, a déclaré M. Libman. Ce n'est donc pas juste d'un projet d'ingénieur que nous voulons et M. Cardinal sera justement mandaté pour analyser les enjeux d'aménagement du territoire et tous les impacts urbains du projet. »

Dans ce contexte, il apparaît peu probable qu'un projet définitif soit prêt pour le Sommet de Montréal, qui commence le 1^{er} juin. M. Libman s'est contenté de souligner sur ce point que « quelque chose va être présenté », et que de toute manière, la Ville a l'obligation de faire rapport sur l'ensemble du dossier devant le conseil municipal de mardi prochain comme promis au chef de l'opposition, Pierre Bourque.

Les Auberges du coeur tendent la main pour les jeunes

DENIS LAVOIE

RONALD COREY rencontrait la presse hier, en compagnie de l'ex-maire Jean Doré, non pas pour parler de hockey ou de politique, mais pour nous inviter à « aider des jeunes à croire à la vie et leur donner l'espoir de réussir ».

Comment ? En soutenant financièrement Les Auberges du coeur (au service des jeunes démunis de 12 à 30 ans) et leur fondation à l'occasion de sa toute première levée de fonds. L'événement est présidé conjointement par MM. Corey et Doré, ce dernier étant également président de la fondation.

Cette première campagne de la Fondation des Auberges du coeur, lancée hier à l'auberge communautaire du Sud-Ouest dans le quartier Ville-Émard, devrait permettre à l'organisme d'en faire un peu plus pour aider les jeunes, tout particulièrement en matière de logement.

« Comme adultes, on ne peut pas rester indifférents aux problèmes des jeunes de toutes les régions, tout particulièrement avec le taux élevé de suicide chez cette génération au Québec », a déclaré Jean Doré.

« Il ne s'agit pas d'offrir juste un pansement temporaire, car aux Auberges du coeur, on donne de l'espoir aux jeunes et le goût de faire quelque chose de positif », ajoute Ronald Corey.

« Ils m'étonnent et me bouleversent, tous ces jeunes que j'ai vu passer en dix ans à travailler dans une auberge du coeur, a raconté Élisabeth Martin. Ils m'ont appris la vie et l'espoir. »

Les Auberges du coeur prêtent main fort à un bon nombre de jeunes de partout en province depuis plus de 20 ans en leur offrant l'occasion de prendre un nouveau départ, le temps de faire une mise au point.

Les jeunes de 12 à 30 ans peuvent y séjourner de quelques mois à un an pour y trouver un sens à leur vie, souvent après être passés d'un centre d'accueil à l'autre, et avoir subi des échecs.

Les jeunes qui ont recours aux Auberges du coeur sont marqués par la vie, parfois victimes d'agressions et ont souvent vécu des conflits familiaux. Ils sont à la rue, sans ressource. L'organisme leur offre d'abord le gîte et le couvert puis l'écoute, l'attention et toute l'aide dont ils ont besoin pour repartir avec un projet de vie.

Plus de 2000 jeunes par année profitent de



Photo ALAIN ROBERGE, La Presse ©

Les Auberges du coeur lancent leur toute première campagne de financement. L'événement est présidé conjointement par l'homme d'affaires Ronald Corey et l'ex-maire de Montréal Jean Doré.

cet accueil temporaire dans une douzaine de régions. Beaucoup reviennent, pour aider, encourager d'autres jeunes, ou se ressourcer.

Les statistiques disent que les jeunes qui cherchent de l'aide dans une Auberge du coeur ont majoritairement entre 16 et 19 ans.

C'est en offrant du soutien dans leur démarche de responsabilisation que les Auberges du coeur se distinguent des autres services.

KIRPAN

Suite de la page E1

Elle a précisé que le gouvernement prenait actuellement connaissance de la teneur exacte du jugement de la semaine dernière et qu'il déciderait au cours des prochaines semaines de l'opportunité de le porter en appel.

La commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pourrait aussi en appeler du verdict, même si l'avocat représentant l'organisme a en quelque sorte ouvert la porte à la décision de la semaine dernière en faisant dévier le débat sur la question de l'enveloppe du kirpan.

« On voulait un débat de fond sur la question de la religion et de la sécurité et on se retrouve avec un jugement qui prévoit le port du kirpan », déplore le président de la commission scolaire, Jean-Marc Crête.

Ce dernier se dit personnellement opposé à la présence du couteau symbolique à l'école. « On ne doit pas se mettre dans une position où il peut y avoir un incident fâcheux », dit M. Crête, qui débattrait de la question avec les autres membres du conseil des commissaires le 3 juin.

Le jeune homme au coeur de la controverse doit revenir à l'école Sainte-Catherine-Labouré ce matin en portant le kirpan conformément à la décision de la Cour supérieure.

M. Crête a indiqué que le personnel de l'école serait particulièrement vigilant pour éviter que de nouveaux incidents ne surviennent à cette occasion. Il y a un mois, des personnes lui avaient lancé des insultes après qu'un autre juge lui eut permis de retourner à l'école avec son kirpan en attendant le dénouement du procès.

Selon le président de la commission scolaire, les « meneurs de claques » à cette occasion n'étaient pas des parents, mais des personnes d'autres secteurs venus spécifiquement pour protester contre son retour. « Nous voulons éviter que le cirque se répète encore une fois », a indiqué M. Crête.

cyberpresse.ca

Retracez l'escalade de la controverse sur le kirpan et parcourez notre dossier sur le sikhisme à www.cyberpresse.ca/kirpan

Initiation
à l'observation
des oiseaux

MICHEL SOKOLYK

LES ÉDITIONS DE
L'HOMME

LA SUPERGRILLE

DU MOIS

La Presse

EN MAI,
100 gagnants mériteront le livre
INITIATION À
L'OBSERVATION DES OISEAUX
de Michel Sokolyk
et un t-shirt La Presse.

À SURVEILLER
DIMANCHE



Décès, prières, remerciements

900 Petites annonces
www.capresse.ca

INDEX DES DÉCÈS

ALEXANDROWICH (Boyko), Jenny
Montréal
BEAUDIN, Gaëtan
1924 - 2002
BEAULIEU, Anne-Marie Lagueux
St-Romuald
BOILEAU, René
Laval
BRISSETTE, Marie-Jeanne
Longueuil
DAIGLE, Jean
Montréal
DE LADURANTAYE, Jean-Guy
1922 - 2002
DESMARAIS, Dr André
1949 - 2002
ESCHENLOHR, Françoise
Chantilly (France)
GARIÉPY, Normand
1949 - 2002
GUÉRIN, Michel
Tobermory, Ontario
HAMMOND, Yolande
Montréal
LA BERGE, Raymond-Paul
Laval
LACHANCE, Henry
Île Paton
LAJOIE (Touchette), Elisabeth
Laval
L'ARCHEVÊQUE (Ouellette), Marcelle
St-Thérèse
LATRAVERSE, Flore
Montréal
LORANGE, Laure
Montréal
MARCHAND, Rose-Ange
1920 - 2002
NANTEL (Bujold), Georgette
Montréal
NARDECCHIA, Vincenzo
Montréal
PICHÉ (Aubin), Michelle
Laval
SEPENTZIS, André
La Prairie
TARDIF, Patrick
1913 - 2002
THERRIEN, Rolande (née Noël)
1915 - 2002
VARY (née Raymond), Lucille
Montréal
WHALEN (Gault), Thérèse
Montréal

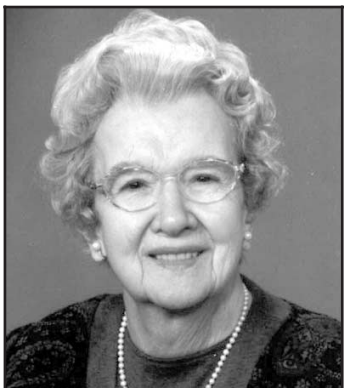


BOILEAU, René
1923 - 2002

À Laval, le 21 mai 2002, à l'âge de 79 ans, est décédé René Boileau, époux adoré de Fleurette Lemieux. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses filles Diane (Gilles Lamarre) et Nicole (Pierre Chamberland) ainsi que ses petits-enfants Patrick et Stéphanie. Il laisse également ses frères, ses sœurs, son beau-frère, ses belles-sœurs, neveux, nièces, autres parents et ami(e)s. La famille recevra les condoléances au

Complexe funéraire Urgel Bourg
745, Crémazie Est, Montréal
www.urgelbourg.com

Les funérailles auront lieu le vendredi 24 mai à 10 h 30 en l'église St-Alphonse d'Youville et de là au cimetière Le Repos Saint-François d'Assise. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites: jeudi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, vendredi à partir de 8 h 30.



BRISSETTE, Marie-Jeanne, née Mathieu
1911 - 2002

À Longueuil, le 18 mai 2002, à l'âge de 91 ans, est décédée Mme Marie-Jeanne Mathieu, épouse en premières noces de feu Oscar Brissette et en deuxième noces de feu Louis Viau. Elle laisse dans le deuil ses enfants, Robert (Liliane Dumais), André (Claudette Bédard), Sylvie (Yves Sciotte), ses petits-enfants, Josée, Stéphan, Nathalie, Kim et Sabrina, ses arrière-petits-enfants, neveux et nièces ainsi que parents et amis. Exposée à

La Maison Darche
258, rue St-Charles Ouest, Longueuil

Les funérailles seront célébrées le vendredi 24 mai 2002, à 13 h, en la cathédrale St-Antoine de Longueuil et de là au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. La famille recevra les condoléances le jeudi 23 mai 2002 de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et le vendredi 24 mai à compter de 10 h.

DAIGLE, Jean
1936 - 2002

À Montréal, le 20 mai 2002, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Jean Daigle, conjoint de Mme Nicole Brouillard. Outre sa conjointe, il laisse dans le deuil son fils Benoit (Carmen), ses petits-enfants Francisco et Miguel ainsi que Jessica et Jennifer, ses frère et sœurs, ses beaux-frères et belles-sœurs ainsi qu'autres parents et amis. Il sera exposé au

Salon funéraire Alfred Dallaire inc.
Complexe Ste-Dorothée

1350, Autoroute 13, Ste-Dorothée, Laval
le mercredi 22 mai de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, le jeudi 23 mai dès 13 h. Les funérailles auront lieu le jeudi 23 mai à 14 h 30 en l'église Ste-Dorothée, 655, Principale, Ste-Dorothée, et de là au cimetière Ste-Dorothée. Au lieu de fleurs, un don à l'Association du diabète du Québec serait apprécié.

DE LADURANTAYE, Jean-Guy
1922 - 2002

À l'Hôtel-Dieu de Sorel, le 20 mai 2002, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Jean-Guy De Ladurantaye, époux de Mme Claire Lebeau. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants Guy (Julie Dazé), Sylvain (Marie Lacharité) et Louis (Mireille Dazé), ses petits-enfants Francis, Pascal, Émile, Robert, David et Olivier, son frère Marcel (Lucille Labelle), ses beaux-frères André (Louise Gagnon), Maurice (Catherine Cormier), Guy (Lise Gaudry), Claude (Nathalie Thibeault) et Jean-Paul, F.S.C., neveux et nièces ainsi que plusieurs autres parents et amis. Les funérailles auront lieu le vendredi 24 mai à 10 h 30 en l'église Jean XXIII, 7101 de l'Alsace à Anjou et de là au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. La famille sera à l'église dès 10 h pour recevoir les condoléances. Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation canadienne du rein seraient appréciés.

Direction funéraire Magnus Poirier inc.

DESMARAIS, Dr André

Le service religieux en présence des cendres sera célébré à 14 h, le 1er juin 2002 en l'église de Pierreville, Québec. Le service sera suivi de l'inhumation au cimetière de Pierreville.

ESCHENLOHR, Françoise
Le 15 mai 2002, à Chantilly (France), est décédée Mme Françoise Eschenlohr (née Montel). Elle laisse dans le deuil son mari M. René Eschenlohr, ses filles Marie-Christine, Sophie (Patrick Rosière), Véronique (Frédéric Aronio de Romblay), ses petits-enfants Frédéric, Mélanie, Marie et Lara, ses sœurs Claude (feu Daniel Cayla) et Danièle (feu Eugène Saubier), son frère Philippe Montel (Suzanne Bélanger), ses neveux et nièces.

Les obsèques ont eu lieu le 21 mai en l'église du Bois-Saint-Denis à Chantilly.

GARIÉPY, Normand
1949 - 2002

Le 18 mai 2002, à l'âge de 53 ans, est décédé subitement M. Normand Gariépy, récemment retraité comme directeur du Service d'urbanisme de la Ville de Laval. Il laisse dans le deuil sa conjointe Nicole Perron, son père Gérard (Rolande Denis), son frère Gilles (Francine Arlande), sa sœur Monique (Jean Duclos), son neveu Sylvain, ses nièces Lucie, Manon, Marie-Hélène et Chantale, sa belle famille ainsi que de nombreux parents et amis. Le défunt sera exposé au

Centre funéraire Côte-des-Neiges
4525, ch. de la Côte-des-Neiges, Montréal
H3V 1E7 (514) 342-8000

le jeudi 23 mai 2002, à compter de 11 heures. Les funérailles auront lieu ce même jour à 14 heures, en la chapelle du Centre funéraire et de là au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, lieu de la sépulture. Au lieu de fleurs, des dons peuvent être remis à la Fondation du CHUM. Des formulaires seront disponibles sur place.

GUÉRIN, Michel

À Tobermory en Ontario, le 18 mai 2002, accidentellement, à l'âge de 42 ans, est décédé M. Michel Guérin, époux de Mme Linda Guérin. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa fille Mélanie, ses parents M. Gaétan Guérin, m.d., et Mme Anne-Marie Le Duc, son frère Jean Guérin ainsi que de nombreux membres des familles Le Duc et Seymour.

'Malgré le fait qu'il manquera énormément à sa famille et à ses amis, on gardera le souvenir d'un homme aimé de tous."

La famille recevra les condoléances au

Centre funéraire Jean-Guy Rioux
30, Notre-Dame-Ouest, Trois-Pistoles

le mercredi 22 mai de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, le jeudi 23 mai à compter de midi. Le service religieux sera célébré jeudi à 14 h, en l'église de Trois-Pistoles. Une cérémonie commémorative aura lieu pour les amis et la famille au Frenchman's Bay Yacht Club (635 Breezy Dr., Pickering, 905-831-7899), le vendredi 7 juin de 19 à 22 h. Toute marque de sympathie eut se traduire par un don à la Fondation du C.H.R.G.P., 75 rue St-Henri, Rivière-du-Loup, Qc G5R 2A4.

Renseignements: (418) 851-1962
Télécopieur: (418) 851-4796

Courriel: funeriou@globetrotter.net

HAMMOND, Yolande
1930 - 2002

Le 19 mai 2002, à l'âge de 72 ans, est décédée Yolande Hammond à l'hôpital Royal-Victoria. Elle était la fille de feu Venceslas Hammond et de feu Brigitte Mercier. Elle laisse dans le deuil ses sœurs et son frère Rita, Lionel (Pauline) et Rollande (Guy Lafleur) ainsi que neveux, nièces, parents et amis. La famille recevra les condoléances au

Centre funéraire Côte-des-Neiges
4525, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal, Québec H3V 1E7
Tél. (514) 342-8000

le jeudi 23 mai 2002 de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, vendredi dès 9 h. Les funérailles auront lieu le vendredi 24 mai 2002, à 11 h, en l'église St-Léon de Westmount, 4211 de Maisonneuve Ouest et de là au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. La famille remercie particulièrement le docteur Gerald Stanimir et les infirmières du 21ème et du 51ème d'oncologie et de gynécologie pour leur dévouement incessant et leur support qui nous ont accordé. Votre témoignage de sympathie peut se traduire par un don en oncologie à l'hôpital Royal-Victoria.

LA BERGE, Raymond-Paul
1922 - 2002

À Laval, le 14 mai 2002, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Raymond-Paul La Berge, il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, feu Réjane (Yvan Gélinas), feu Jean-Pierre Luce, Clovis (Madeleine Binette) ainsi que ses neveux et nièces. Funérailles sous la direction de :

Magnus Poirier inc.
222, boul. des Laurentides
Laval

Le jour des funérailles la famille recevra au salon les condoléances des parents et amis en présence des cendres, de 9 h 30 à 10 h 30. Les funérailles auront lieu le samedi 25 mai, à 11 h, en l'église Notre-Dame-de-Pontmain.



LACHANCE, Henry
1916 - 2002

À l'Île Paton, le 22 avril 2002, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Henry Lachance, époux de feu Suzanne Hotte. Il laisse dans le deuil ses enfants feu Louise (Guy Mesito), Henry, John et Denise (Pierre Chaput), plusieurs petits-enfants ainsi que nombreux parents et amis. Une cérémonie privée aura lieu le 25 mai 2002 au 4500, Promenade Paton. S.V.P. confirmer votre présence au 450-689-4673. Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation des maladies du coeur seraient appréciés.

Direction funéraire Alfred Dallaire inc.

LAJOIE (Touchette), Elisabeth
1914 - 2002

À Laval, le 19 mai 2002, à l'âge de 87 ans, est décédée Mme Elisabeth Touchette, épouse de Hervé Lajoie. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants Francine (Guy), Richard (Nicole), Pierre (Shirley), ses petits-enfants Raymond, Stéphane, Geneviève, Alexandre et Véronique, ainsi que ses arrière-petits-enfants, parents et amis. La famille vous accueillera le vendredi 24 mai à compter de 15 h au

Complexe funéraire Alfred Dallaire inc.
2159, boul. St-Martin Est, Duvernay, Laval

Les funérailles auront lieu le samedi 25 mai à 11 h en l'église Bon Pasteur, 400, rue Laurier, Laval. Heures des visites: vendredi de 15 h à 17 h et de 19 h à 21 h.

Des dons à la Société Alzheimer de Laval seraient appréciés. La famille voudrait remercier sincèrement le personnel de l'Arche de l'Eden pour la grande compassion et les soins exceptionnels prodigués à leur mère. Elle nous manquera beaucoup.



L'ARCHEVÊQUE (Ouellette), Marcelle
1924 - 2002

À Ste-Thérèse, le 19 mai 2002, à l'âge de 77 ans, est décédée Marcelle Ouellette, fille de feu François Ouellette et Florida Chartrand, épouse de Marcel L'Archevêque. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants Lise (Yves Ouellette), Monique (Jean-Pierre Labelle), Sylvie (Sylvain Côté), René (Lyne Samard) et Françoise (Gilles Lafrance). Elle laisse également ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, sa sœur Yvette (Valmor Beaudoin), ses belles-sœurs, neveux, nièces ainsi qu'autres parents et amis. Exposée au

Centre funéraire Côte-des-Neiges
4525, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal, (514) 342-8000

le jeudi 23 mai de 19 à 22 h, le vendredi 24 mai de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, le samedi 25 mai de 9 à 10 h. Les funérailles auront lieu le samedi 25 mai à 10 h en la chapelle du centre funéraire et de là au cimetière l'Assomption, lieu de la sépulture.

LATRAVERSE, Flore
1913 - 2002

À Montréal, le 19 mai 2002, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme Flore Latraverse, veuve de Lucien Duhaime. Elle laisse dans le deuil son beau-frère Simon Antonacci (Laurette Latraverse), ses nièces Louise, Diane et Claire Latraverse et leurs conjoints, ainsi que parents et amis.

Une liturgie de la Parole se tiendra le vendredi 24 mai à 19 h en la chapelle du

Complexe funéraire Alfred Dallaire inc.

1120, Jean-Talon Est, Montréal

La famille recevra les visiteurs entre 18 h et 21 h. Des dons à la Société Alzheimer de Montréal seraient appréciés.

LORANGE, Laure

À Montréal, le 15 mai 2002, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme Laure Lorange. Elle laisse dans le deuil ses deux sœurs Jacqueline et Carmelle, son beau-frère Albert Gauthier, son neveu Jean-Pierre Gauthier, sa nièce Marie-Claude Gauthier, sa petite-nièce et son petit-neveu Juliette et Victor Gauthier. Elle a été exposée le 17 mai au Complexe funéraire Urgel Bourg. Des funérailles privées ont eu lieu le samedi 18 mai, en l'église St-Albert-le-Grand.

La famille désire remercier tout le personnel du Centre d'accueil Judith Jasmin pour les soins de qualité dont elle a bénéficié.

Un merci particulier à Denise Marcotte et à Raymonde Poulin qui ont veillé à son bien-être jusqu'à la fin.



MARCHAND DAUNAIS, Rose-Ange
1920 - 2002

Au Centre Gertrude Lafrance, le 21 mai 2002, est décédée Rose-Ange Daunais, 81 ans, épouse de feu Gérard Marchand. Elle laisse ses enfants: Louise (Bernard Archambault), Jocelyne, Ronald (Marie-Andrée Boucher), France, Claude, Michele, Dominique (Pierre Decelles), Jean-François (Michele Busque), ses petits-enfants: Anne Julie, Eric, Mélanie, Katrine, Patrick, Marie-Josée, Stéphane, Priscilla, Sébastien, six arrière-petits-enfants, beau-frère, belle-sœur, nombreux amis(es). La famille recevra les condoléances jeudi de 14 à 16 h et de 19 à 22 h, vendredi à compter de 10 h au

Centre funéraire Oigny & Desrochers
826, 11ère Rue, Iberville

(450) 346-1124. Téléc. (450) 346-6862

Yvon Desrochers président
Aimé Vezau directeur

Funérailles vendredi à midi, en l'église St-Noël Chabanel et de là au crématorium Oigny & Desrochers.

NANTEL (Bujold), Georgette
1925 - 2002

À Montréal, le 21 mai 2002, à l'âge de 76 ans, est décédée Georgette Nantel (Bujold), épouse de feu Maurice Nantel. Elle laisse dans le deuil son fils Sylvain, sa petite-fille Emanuelle Caissy, ses sœurs Michelle (feu Juge Jean Arsenault), Marielle (Dr Lucien Campeau) et Huguette (feu Lucien Picard), sa belle-sœur Willa (mimie) Arsenault (feu Rodrigue Bujold), de nombreux neveux et nièces ainsi que son amie Lyse St-Germain. La famille recevra les condoléances au

Complexe funéraire Urgel Bourg
3517, boul. Lévesque O., Chomedey, Laval

www.urgelbourg.com

Une réunion de prières aura lieu le vendredi 24 mai à 15 h au salon. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Merci à la Résidence Angelica pour leur dévouement. Heures de visite: vendredi à compter de 14 h.

NARDECCHIA, Vincenzo
1923 - 2002

À Montréal, le 21 mai 2002, à l'âge de 79 ans, est décédé Vincenzo Nardecchia, époux de Luisita Corsi. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa fille Maria épouse de Egidio Menta, sa petite-fille Luisa épouse de Michel Fantetti, son frère et sa sœur, beaux-frères et belles-sœurs, parents et amis. La famille recevra les condoléances au salon

Giguère et Tomasso inc.
8989, Hochelaga, Montréal

Membre CTO

Tél. (514) 351-4370. Téléc. (514) 351-4373

(courriel: info@salontomasso.com)

Les funérailles auront lieu le jeudi 23 mai, à 12 h, en l'église San Domenico Savio et de là au cimetière Repos St-François d'Assise.

Heures de visite: mercredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et jeudi à compter de 9 h.

PICHÉ (Aubin), Michelle
1940 - 2002

À Laval, le 21 mai 2002, à l'âge de 61 ans, est décédée Michelle Aubin, épouse de Pierre Piché. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses fils Daniel (Manon Isabel-le), Martin et Alain (Annie Pednault), ses petits-enfants Kathy, Julie, Ariane, Britany et Nicolas, son frère Hubert Aubin (Daniel-le), sa sœur Huguette (Fernand Dupuis) ainsi que de nombreux parents et amis. La famille recevra les condoléances au

Complexe funéraire Urgel Bourg
3517, boul. Lévesque O., Chomedey, Laval

www.urgelbourg.com

Les funérailles auront lieu le samedi 25 mai à 10 h en l'église St-Norbert. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: vendredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, samedi à compter de 8 h 30.



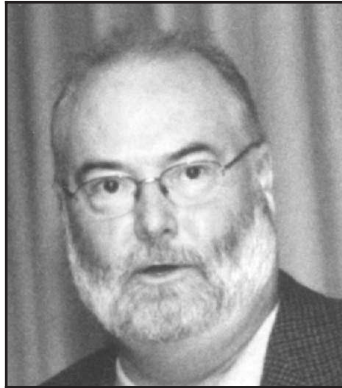
SEPENTZIS, André
1957 - 2002

À La Prairie, le 20 mai 2002, à l'âge de 45 ans, est décédé M. André Sepentzis, époux de Martine Laperrière. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa fille Charlene, sa mère Gisèle Fournier, ses beaux-parents Françoise et André Laperrière, ses sœurs Linda, Sylvie et Chantal, beaux-frères, neveux et nièces, parents et amis. La famille recevra les condoléances au

Complexe funéraire Urgel Bourg
8145, chemin Chambly, St-Hubert

www.urgelbourg.com

Les funérailles auront lieu le vendredi 24 mai, à 14 h, en l'église La Nativité, 155 chemin St-Jean, La Prairie et de là au cimetière Jardins Urgel Bourg Rive-Sud. Des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés. Heures de visites: jeudi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et vendredi à compter de 12 h.



TARDIF, Patrick

À son domicile, le 18 mai 2002, à l'âge de 47 ans, est décédé M. Patrick Tardif. Il était fils de Hélène Lemire et de feu Jean-Paul Tardif. Il laisse également dans le deuil son épouse Hélène Gévy, ses enfants François (Manon Charlebois), Philippe (Julie Villemaire) et Anne-Sophie, son frère Eddy, sa belle-mère Liliane Despars Gévy, ses beaux-frères André Gévy (Louise Larouche), Michel Gévy (Line Bouchard) ainsi que plusieurs neveux, nièces et bon(ne)s ami(e)s.

Il n'y aura pas de visite à la maison funéraire. Le service religieux aura lieu, en présence des cendres, en l'église St-François de Sales (située au 1, rue Jacques Cartier coin Gréber à Gatineau), le samedi 25 mai à 14 h. La famille recevra les condoléances à l'église, 1 heure avant le début de la cérémonie. Des dons à la Fondation de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, dédiés au Centre de recherche Guy Bernier, 5345, boul. de l'Assomption, bureau 270, Montréal, Qc, H1T 4B3, seraient appréciés. Sincères remerciements à l'équipe du 5e C.D. de l'HMR pour la qualité des soins prodigués, le soutien et le respect manifestés à la famille. La direction des funérailles a été confiée à la

Coopérative funéraire de l'Outaouais
Téléphone: (819) 568-2425

Télécopieur: (819) 566-2426

Courriel: cfam@coopfo.qc.ca

THERRIEN, Rolande (née Noël)

Dans une grande sérénité, après un court combat contre le cancer, le 19 mai 2002, à l'âge de 82 ans, est décédée Rolande Therrien, née Noël, épouse de feu Jean Therrien. Elle laisse dans le deuil ses filles Johanne (Normand Roy) et Nicole (André Guimond), ses petits-enfants Martine (Patrick Conn) et Jean-Sébastien (Marie-Eve Fontaine) et ses arrière-petites-filles Ariane et Anne-Frédérique ainsi que parents et ami(e)s. La famille recevra les condoléances, en présence des cendres, le samedi 25 mai, en l'église Ste-Hippolyte, 1055 rue Tas-sé à Ville St-Laurent, dès 10 h. Les funérailles auront lieu à 11 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Des dons à l'unité des soins palliatifs de l'hôpital Notre-Dame-de-la-Merci seraient appréciés. Direction funéraire:

Services Funéraires Royal
(514) 270-1525

www.casketroyalequebec.com



VARY (née Raymond), Lucille
1926 - 2002

À Montréal, le 19 mai 2002, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme Lucille Raymond, épouse de feu M. Guy Vary. Elle laisse dans le deuil ses enfants Pierre (Josée Veilleux), Manon (Nicola Totaro) et Chantal, ses petits-enfants Alexandre et Laurence ainsi que parents et amis. La famille recevra les condoléances au

Centre funéraire Côte-des-Neiges
4525, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal, Québec H3V 1E7

Tél.: (514) 342-8000

le jeudi 23 mai de 19 à 22 h et vendredi dès 9 h. Les funérailles auront lieu le vendredi 24 mai à midi en la chapelle du Centre funéraire Côte-des-Neiges et de là au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. En guise de sympathie, des dons à la Société Alzheimer du Québec seraient appréciés.

WHALEN (Gault), Thérèse
1905 - 2002

À Montréal, le 10 mai 2002, à l'âge de 96 ans, est décédée Thérèse Whalen Gault, épouse de feu Edwin Whalen. Elle laisse dans le deuil ses deux filles Lina (Roland St-Hilaire) et Edna, sa sœur Gertrude, neveux et nièces, ainsi que plusieurs parents et ami(e)s. Elle sera exposée en la chapelle du

Complexe funéraire Alfred Dallaire inc.
2159, boul. St-Martin Est, Duvernay, Laval
le jeudi 23 mai de 14 h à 17 h et de 19 à 20 h. Une liturgie de la Parole suivra à 20 h en la chapelle du complexe. Au lieu de fleurs, des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

PRIÈRES

PRIÈRE INFAILLIBLE À LA VIERGE

Fleur toute belle du Mont-Carmel, vigne fructueuse, splendeur du ciel, Mère bénie du Fils de Dieu assistez-moi dans mes besoins. Ô étoile de mer, aidez-moi et montrez-moi ici même, que vous êtes ma mère. Ô Sainte Marie Mère de Dieu, Reine du ciel et de la terre, je vous supplie du fond du coeur de m'appuyer dans cette demande (formuler ici votre demande). Personne ne peut résister à votre puissance. Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous (3 fois). Sainte-Marie, je remets cette cause entre vos mains (3 fois). Faire cette prière 3 jours de suite et vous devez ensuite la publier, la faveur sera accordée. C.S.

PRIÈRE INFAILLIBLE À LA VIERGE

Fleur toute belle du Mont-Carmel, vigne fructueuse, splendeur du ciel, Mère bénie du Fils de Dieu assistez-moi dans mes besoins. Ô étoile de mer, aidez-moi et montrez-moi ici même, que vous êtes ma mère. Ô Sainte Marie Mère de Dieu, Reine du ciel et de la terre, je vous supplie du fond du coeur de m'appuyer dans cette demande (formuler ici votre demande). Personne ne peut résister à votre puissance. Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous (3 fois). Sainte-Marie, je remets cette cause entre vos mains (3 fois). Faire cette prière 3 jours de suite et vous devez ensuite la publier, la faveur sera accordée. F.T.

REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS au Saint-Esprit pour faveur obtenue. R.W.

EN BREF

Poursuite dans la Petite Italie

UNE COURTE poursuite dans le quartier de la Petite Italie, au nord de Montréal, s’est soldée par une collision et l’arrestation des deux fuyards. Vers 18h15, à l’angle des rues Saint-Dominique et Dante, les policiers ont tenté d’intercepter un véhicule suspect, une Honda dont on a ensuite confirmé qu’elle avait été volée. À bord, le chauffeur et son passager refusent de s’arrêter et prennent la fuite. À la hauteur de la rue Jean-Talon, ils entrent en collision avec un Jeep Cherokee roulant en direction ouest : celui-ci effectue un tonneau et ses deux occupants sont légèrement blessés. Les deux fuyards s’extraient alors de leur Honda accidentée et tentent de semer à pied les policiers, qui les rejoindront et les arrêteront un peu plus loin, sur un terrain privé. Les deux hommes devraient être accusés de fuite et de délit de fuite causant des blessures.

Deux blessés graves sur l’autoroute 40

UNE COLLISION survenue à 19h13 hier a fait deux blessés graves sur l’autoroute 40, direction est, à la hauteur du boulevard Lacordaire. Un des conducteurs impliqués a subi plusieurs blessures sérieuses tandis que l’autre souffrirait de commotion cérébrale. Les pompiers ont dû recourir aux pinces de désincarcération pour extraire un des blessés. On ignore ce qui a causé la collision.

Évacuation de 150 résidants à Roxboro

UN IMMEUBLE DE 80 logements hébergeant quelque 150 locataires a été évacué dans la nuit de lundi à hier dans l’arrondissement Dollard-des-Ormeau. Les pompiers ont été mandés sur les lieux après un appel d’incendie qui a éclaté dans un appartement et qui aurait été causé par une chandelle oubliée. L’incendie a été rapidement maîtrisé.

Concours à la BNO

QUÉBEC A ANNONCÉ hier quatre concours pour doter la Bibliothèque nationale du Québec, actuellement en construction à Montréal, d’œuvres d’art architecturales. Parmi les oeuvres à produire, on retrouve une oeuvre signalétique extérieure à proximité de l’entrée latérale et une oeuvre sculpturale dans la cour surbaissée près de l’entrée principale située au coin de la rue Berri et du boulevard de Maisonneuve.

Un témoin raconte que Stante a frappé Lizotte au visage

CHRISTIANE DESJARDINS

ALORS QUE Jean-Pierre Lizotte était immobilisé par la prise dite « double Nelson » que lui faisait le portier Steve Deschâtelets, un policier (Giovanni Stante, selon sa description) a donné des coups de poing au visage de Lizotte, a raconté André Michaud, qui était gérant du Shed Café, la nuit du 5 septembre 1999.

M. Michaud témoignait hier au procès du policier Stante, accusé de l’homicide involontaire de Lizotte. Celui-ci est resté paralysé après son arrestation au Shed Café, le 5 septembre 1999, et est mort d’une pneumonie un mois et demi plus tard.

Hier, M. Michaud a raconté que peu après avoir reçu les coups de poing, Lizotte est tombé par terre avec le portier par dessus lui. « Quand Steve s’est relevé, il avait les mains pleines de sang. Le gars (Lizotte) était couché à plat ventre et les policiers lui ont passé les menottes. Il avait la tête pliée en dessous de son corps et ne bougeait plus », a précisé M. Michaud.

Le jeune homme se souvient que lorsque les policiers ont relevé Lizotte, ce dernier avait du sang au visage, et semblait inconscient. « Ils l’ont pris en dessous des bras



Photo ROBERT SKINNER, La Presse

Le policier Giovanni Stante, accusé d’homicide involontaire.

et l’ont traîné jusqu’à leur voiture-patrouille. Ses pieds traînaient à terre, il avait l’air d’un gars qui venait de se battre et avait perdu la bataille. » Comme plusieurs autres témoins avant lui, M. Michaud a raconté que la foule était très fâchée de l’attitude des policiers. « Ils criaient que ce n’était pas une manière de traiter un vieux. » À partir de ce moment, M. Mi-

chaud est retourné à ses occupations, puisqu’il était environ 2h45 et qu’il fallait fermer la terrasse extérieure à 3h, sans quoi ils allaient écoper une amende. En entrant au Shed Café, M. Michaud a aidé Steve Deschâtelets à se laver les mains. Dans la bagarre, Deschâtelets s’était fait une écorchure sur une jointure, et craignait d’être infecté si le type était séropositif. De fait, Lizotte, un homme de 45 ans sans domicile fixe, était séropositif.

Le témoin a aussi indiqué que ce n’était pas la première fois qu’il voyait Lizotte rôder autour du Shed Café. La veille, il était venu quêter de l’argent aux clients attablés à la terrasse. C’est un ami de M. Michaud, Patrick Desjardins, qui l’avait renvoyé. Lizotte était parti sans faire de problèmes. Toutefois, quand Lizotte est revenu le lendemain, jour de l’incident, il était très agressif, selon M. Michaud. Deschâtelets et lui se sont d’abord tirillés. La bagarre a cessé quand deux policiers sont arrivés, et ont amené Lizotte à leur voiture. M. Michaud croyait l’incident réglé, et retournait à ses occupations, quand il a constaté que Lizotte était revenu sur la terrasse. C’est à partir de ce moment que les choses se sont envenimées. « Lizotte se débattait, donnait des coups de pieds, a-t-il dit. Steve lui a fait une prise... » Le témoignage de M. Michaud se poursuit aujourd’hui.

SEARS

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 25 MAI 2002, SAUF AVIS CONTRAIRE

maintenant 949⁹⁹
RÉFRIGÉRATEUR MAYTAG^{MD}
DE 18,6 PI³ À CONGÉLATEUR EN HAUT
4 tablettes en verre.
N° 80982 Rég. Sears 1099,99.
En blanc, noir ou biscuit.
Prix en vigueur jusqu'au jeudi 23 mai 2002

rabais 400^{\$}
RÉFRIGÉRATEUR CÔTE À CÔTE
KENMORE^{MD} DE 22,6 PI³
Distributeur d'eau filtrée et de glaçons.
N° 56322 Rég. Sears 1899,99. **1499,99**
Raccord à la plomberie requis

maintenant 589⁹⁹
LE PLUS BAS PRIX DE LA SAISON
POUR CETTE CUISINIÈRE KENMORE
Programmeur électronique pour mise
en marche différée. Dosseret en verre.
N° 62208 Rég. Sears 849,99.
Aussi en biscuit.
Supplément pour four autonettoyant et à convection



SUPER AFFAIRES! GROS APPAREILS MÉNAGERS ET ASPIRATEURS



899⁹⁸ pour le duo
DUO KENMORE DE
TRÈS GRANDE CAPACITÉ
Laveuse 2,45 pi³ à 8 cycles. N° 12502.
Rég. Sears 599,99. **499,99**
Sécheuse. N° 62212.
Rég. Sears 449,99. **399,99**



maintenant 199⁹⁹
ASPIRATEUR VERTICAL
KENMORE 12 A
Filtration HEPA*.
N° 30490.
Rég. Sears 349,99.
*Filtre particulière à haut rendement



maintenant 319⁹⁹
ASPIRATEUR-TRAÎNEAU
KENMORE 12 A
Triple filtration.
3 accessoires rangés sur l'appareil.
N° 20100.
Rég. Sears 449,99.

Il y a des magasins Sears près de chez vous

**Gros appareils ménagers
disponibles dans les magasins suivants:**

Amos

Magasin-concession d'Amos (819) 732-6451

Deux-Montagnes

Les Promenades Deux-Montagnes (450) 491-5000

Drummondville

Les Promenades de Drummondville (819) 478-1381

Granby

Les Galeries de Granby (450) 375-5770

Joliette

Magasin-concession de Joliette (450) 759-3900

Mont Laurier

Magasin-concession de Mont Laurier (819) 623-4100

Montréal

Magasin de meubles et d'électroménagers d'Anjou
Langelier et Jean Talon (514) 254-4213

Magasin de meubles et d'électroménagers de Brossard
Boulevard Taschereau et boulevard Napoléon
(450) 678-9066

Magasin de meubles et d'électroménagers de LaSalle
Boul. Newman et Boul. Shenkus (514) 365-5070

Carrefour Laval (450) 682-1200

Mail Champlain Brossard (450) 465-1000

Magasin de meubles et d'électroménagers de Laval
Boulevard Curé Labelle et autoroute 440 (450) 682-0495

Les Galeries d'Anjou (514) 353-7770

Place Vertu (514) 335-7770

Promenades St-Bruno (450) 441-6603

Magasin de meubles et d'électroménagers de St-Bruno
Autoroute 30 et autoroute 116 (450) 653-4064

St-Jérôme (450) 432-2110

Pointe Claire

Centre Fairview Pointe Claire (514) 694-8815

Magasin de meubles et d'électroménagers de Pointe Claire
Boul. des Sources et autoroute Transcanadienne
(514) 694-3984

Repentigny

Les Galeries Rive Nord (450) 582-5532

Rouyn-Noranda

Place Rouanda (819) 797-2321

Sorel

Les Promenades de Sorel (450) 746-2508

St-Hyacinthe

Magasin-concession de St-Hyacinthe (450) 773-6601

St-Jean

Le Carrefour Richelieu St-Jean (450) 349-2651

St-Jérôme

Le Carrefour du Nord (450) 432-2110

Val d'Or

Magasin-concession de Val d'Or (819) 825-3181

Valleyfield

Magasin-concession de Valleyfield (450) 371-3050

**Gros appareils
ménagers de Sears:
record de ventes
au Canada**

D'après des sondages indépendants dans
tout le pays, en vigueur au moment
de la préparation de la publicité



Gros appareils ménagers
en ligne au www.sears.ca

Un homme est victime d'une agression sauvage à Terrebonne

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

UN HOMME de 42 ans, Claude Hernandez, risque d'être amputé d'une jambe après avoir été victime, vers 13 h hier, d'une agression sauvage au moment où il sortait d'un établissement commercial chemin Gascon, à Terrebonne.

Alors qu'il venait de quitter une succursale de Bell Mobilité, dont la propriétaire serait sa femme, et se dirigeait vers son véhicule, une camionnette a surgi dans le stationnement avec trois ou quatre personnes à bord pour foncer dans sa direction et le happer. Il a été coincé entre le mur et la camionnette avant que le conducteur ne fasse marche arrière et le traîne sur plus de cinq mètres.

Deux individus sont par la suite sortis du véhicule pour le tabasser et tenter de le faire monter de force dans la camionnette. Grièvement blessé, il a toutefois réussi à se libérer afin d'aller se réfugier un peu plus loin.

Constatant qu'il y avait pas mal de témoins, les agresseurs ont pris la fuite et leur véhicule a été retrouvé environ 1 km plus loin, rue des Érables, par des policiers municipaux.

Après avoir établi que cette agression était considérée comme une tentative de meurtre pouvant être reliée à un règlement de comptes, la police municipale de Terrebonne a démarré l'assistance des membres de l'escouade des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec.

Claude Hernandez, qui est connu des milieux policiers, a été transporté à l'hôpital du Sacré-Coeur où l'on rapporte que son état est grave, sans être critique.

En soirée, les policiers étaient toujours à la recherche des agresseurs et ils ignoraient encore le mobile de l'attentat.

EN BREF

Un bébé est entre la vie et la mort

UN BAMBIN de 18 mois trouvé inanimé dans l'eau froide de la piscine familiale, à Saint-Nicolas, lundi soir, se trouvait toujours dans un état critique au CHUL, hier. Selon un bulletin diffusé par la direction des communications de l'hôpital, le bébé respire toujours à l'aide d'un respirateur et se trouve aux soins intensifs. Suivant les demandes de la famille, aucun autre bulletin de santé ne sera diffusé à moins d'un changement majeur dans l'état de santé du bébé. Le garçonnet est tombé dans la piscine creusée située derrière la maison après avoir échappé à la surveillance des adultes dans la maison. Le bambin serait resté moins de 30 minutes sous l'eau très froide. Quand il a été retrouvé par ses parents, il était en arrêt cardio-respiratoire et des manœuvres de réanimation ont été entreprises dès lors.

Selon un pédiatre, les chances de survie d'une personne retrouvée en eau froide sont meilleures quand l'immersion est rapide.